

2e séance

Mercredi 12 octobre 1983

Présidence

M. Léon Bollendorf, Président

Ordre du jour :

1. Eloges funèbres — 2. Communication — 3. Questions au Gouvernement — 4. Dépôt d'une résolution — 5. Projet de loi 2430 portant modification des articles 3 et 5 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée (*Rapport de la Commission des Transports, des Communications et de l'Energie*) — 6. Question préjudicielle — 7. Projet de loi 2711 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant la construction et l'entretien d'un pont frontalier sur la Sûre entre les communes de Mertert et Langsur et de l'échange de lettres, faits à Luxembourg, le 31 janvier 1983 (*Rapport de la Commission de Travaux publics — Discussion générale — Lecture du texte du projet de loi*).

Au banc du Gouvernement se trouvent: M. Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat; MM. E. Krieps, Barthel, Santer, Konen, Boden, Spautz et Muhlen, ministres; M. J.-C. Juncker, secrétaire d'Etat.

(Début de la séance publique à 14.42 heures)

M. le Président. — La séance publique est ouverte.

1. Eloges funèbres

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Il n'est malheureusement pas rare qu'après les longues vacances d'été, le Président de la Chambre se voie dans l'obligation de prononcer à cette tribune l'éloge funèbre d'une personnalité de notre vie politique. Cette année encore, cette triste mission m'incombe, hélas! à l'égard de plusieurs défunts qui, à différents titres, ont servi la cause publique.

Mesdames, Messieurs.

C'est à un homme politique de la vieille garde mais surtout à son ancien Doyen d'âge que la Chambre doit d'abord faire ses adieux. Lorsque le 23 septembre dernier nous est parvenue la nouvelle du décès de Monsieur Antoine Krier, l'on avait non sans raison l'impression qu'un chapitre de notre vie politique et sociale venait de s'achever. Rarement en effet un homme politique s'est voué avec tant d'acharnement et de conviction à la défense des intérêts du salariat et à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs. Rarement un militant syndicaliste a contribué dans une si large mesure à l'essor des syndicats libres. Rarement un député s'est voué dans cette enceinte avec une si grande compétence et une si profonde connaissance de la matière à la défense et à l'amélioration de l'acquis social.

Infatigable défenseur des idées qui lui étaient chères, Antoine Krier est intervenu chaque fois qu'il s'agissait de négocier des contrats collectifs, de réduire le temps de travail, de promouvoir l'habitat social et d'améliorer la sécurité sociale.

Né le 21 avril 1897 à Bonnevoie, dans une famille nombreuse, Antoine Krier grandit au cours d'une époque particulièrement sombre de notre histoire. Ayant été licencié et même emprisonné pour ses activités syndicales et sa participation comme co-organisateur à des manifestations du salariat, Monsieur Krier devait, après la première guerre mondiale, déplacer ses activités dans le sud du pays et s'établir à Esch-sur-Alzette. C'est également à cette époque qu'il entra dans les rangs socialistes. Ce n'est pourtant qu'en 1947, après avoir participé très activement à la résistance contre l'agresseur nazi et après la mort de son frère, le légendaire Pierre Krier, que commença la vraie carrière politique du défunt.

Elu à la Chambre des Députés en 1948 sur la liste du POSL dans la circonscription du sud, Monsieur Krier devait y siéger jusqu'en 1965 où il prit, à la mort de son collègue Nic. Biever, la relève de celui-ci comme Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et des Mines.

M. Krier retourna à la Chambre après les élections de décem-

bre 1968 où il devait siéger, après la scission du POSL en 1971, sur les bancs du Parti social-démocrate jusqu'en 1974. Pendant une certaine période de son activité parlementaire, M. Krier était également membre de l'Assemblée parlementaire européenne.

C'est au cours de la législature 1969-1974 qu'Antoine Krier était le Doyen d'âge de notre assemblée, mission dont il s'acquittait avec autorité et fierté.

Parmi ses nombreuses fonctions publiques, celle de bourgmestre de la métropole du sud lui tenait toutefois le plus à coeur. Entré au conseil communal dès 1929, où il devait siéger avec une brève interruption jusqu'en 1965, M. Krier était pendant presque 15 ans le premier citoyen d'Esch-sur-Alzette.

Un homme aussi actif et engagé ne pouvait évidemment pas se reposer sur ses lauriers au moment de sa retraite. Avec une régularité qui ne pouvait surprendre que ceux qui connaissaient moins bien les mille facettes de son riche personnage, Antoine Krier continuait à publier des écrits sur la vie syndicale et politique du pays et à oeuvrer en faveur d'une plus grande équité sociale. C'est avec une grande émotion que la Chambre se souvient aujourd'hui de son ancien Doyen d'âge et qu'elle adresse à l'épouse d'Antoine Krier, à sa famille et à ses innombrables amis du monde politique et syndical ses sentiments de très sincère compassion.

Un autre ancien député, Monsieur Henri Luck, bourgmestre honoraire de la Ville de Rumelange, est décédé le 17 août dernier.

Né le 19 août 1905 à Ottange, en France, de parents luxembourgeois, Henri Luck devint, dès son engagement comme jeune mineur, un fervent défenseur de la cause ouvrière, s'engageant à fond dans l'action syndicale. Tous ses efforts convergeaient vers une amélioration des conditions sociales des travailleurs. Entré en 1935 au conseil communal de Rumelange, comme candidat sur la liste du POSL, Henri Luck devait demeurer bourgmestre de cette ville de décembre 1936 jusqu'à 1969 sans interruption, sauf pendant les années de guerre pendant lesquelles il fut incarcéré dans les prisons nazies.

Aux élections législatives du 7 juin 1964 Henri Luck fut élu comme second suppléant sur la liste du POSL dans la circonscription du sud. Le 15 juillet 1965, il fut assermenté député en remplacement de Monsieur Jean Fohrmann, désigné comme membre coopté de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'intérêt qu'il portait à la ville de Rumelange et à sa population, qui lui témoigne si longtemps sa confiance, devait déjà se manifester dans le premier discours qu'il prononça dans cette enceinte. Sa sollicitude pour la population du bassin minier et la défense de ses idéaux politiques étaient d'ailleurs à la base des autres interventions qu'il prononça dans cette enceinte.

Pour tous, amis et adversaires politiques, Henri Luck est resté tout au long de sa vie un partenaire de discussion ouvert et sincère.

A son épouse, à ses enfants, à toute sa famille ainsi qu'à ses amis du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, j'adresse les sincères condoléances de toute la Chambre des Députés.

Mesdames, Messieurs.

Nous avons tous appris avec regret le décès de Monsieur Guillaume Konsbruck, ancien membre du Gouvernement.

Né à Hostert en 1909, le défunt, après ses études à l'Athénée de Luxembourg, s'était destiné à la carrière militaire. Promu lieutenant à sa sortie de Saint-Cyr, Guill Konsbruck devint l'aide de camp du Prince Félix d'abord, de la Grande-Duchesse Charlotte ensuite. L'histoire se souviendra toujours du rôle décisif qu'il a joué en aidant, avec un courage exemplaire, les membres de la famille grand-ducale sur la voie de l'exil à passer la frontière à Rodange en la journée fatidique du 10 mai 1940.

Dès son retour au pays, Monsieur Konsbruck présida la mission luxembourgeoise auprès des alliés. C'est de cette époque que date sa brève activité politique.

Nommé Ministre du Ravitaillement et des Affaires économiques dans le premier Gouvernement d'après-guerre, Monsieur Konsbruck fut élu sur la liste du Parti Chrétien-Social dans la circonscription du centre aux élections du 21 octobre 1945 où eut lieu un renouvellement intégral de la Chambre des Députés. Si le défunt ne devait jamais prêter le serment de député, il retourna pourtant à la Chambre pour prendre place, avec les mêmes attributions ministérielles, au banc du Gouvernement.

C'est avec un engagement et une compétence exemplaire que ce grand compatriote a organisé le ravitaillement d'une population qui avec courage s'efforçait de guérir les plaies profondes que la guerre lui avait infligé. A témoin les interventions et déclarations qu'il a faites à ce propos dans cette enceinte.

Le 29 août 1946 la démission honorable de ses fonctions ministérielles fut accordée à Monsieur Konsbruck à sa demande.

La carrière de Monsieur Konsbruck devait se poursuivre de façon brillante: Chambellan à la Cour grand-ducale, Directeur puis Directeur général adjoint de l'ARBED, Président puis Président d'honneur de la Société des Foires de Luxembourg, voilà les étapes les plus marquantes de la vie d'une personnalité qui s'est illustrée dans tout ce qu'elle entreprenait par une spontanéité, une gentillesse, une compétence, une discrétion et une allure peu communes.

A son épouse, à son fils, à toute sa famille j'adresse les plus sincères condoléances de la Chambre des Députés.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Si la Chambre en ce jour déplore le décès de deux de ses anciens membres et celui d'un ancien membre du Gouvernement, elle est toutefois aussi en deuil au niveau de son administration. Vous avez certainement tous appris par la presse que le 20 août dernier est décédé Monsieur Gaston Munchen, fonctionnaire en retraite du Greffe de la Chambre des Députés. Tous ceux qui ont siégé dans cette enceinte avant 1976 sont amenés à tourner en ce moment leur regard vers le pupitre au milieu de cette salle où depuis le 5 janvier 1937 celui qui vient de nous quitter a mis sur papier avec ses collègues sténographes tout ce qui a été dit ici. Il n'est dès lors pas surprenant que Gaston Munchen, dont la silhouette nous reste si familière, se soit assimilé à cette Chambre des Députés, à laquelle il continuait à rendre visite, je dirais presque quotidiennement, depuis sa mise à la retraite le 1er octobre 1976.

Gaston Munchen était fier de sa profession de sténographe et du rôle qu'elle l'amenait à jouer pendant presque 40 ans. Fonctionnaire particulièrement intègre et prévenant, consciencieux et méticuleux, ayant pratiquement assisté seul avec le huissier d'alors, Monsieur Biwer, le Greffier dans la direction des affaires du Greffe jusqu'en 1967 où eut lieu une extension et réorganisation des services de l'administration de la Chambre des Députés, Monsieur Munchen connaissait comme nul autre les coulisses du Parlement. Combien de fois n'a-t-il pas répété qu'il devrait un jour écrire ses mémoires!

Né le 10 mai 1916 à Eich, entré aux services de la Chambre le 5 janvier 1937, délégué par l'occupant, après la dissolution de la Chambre des Députés au début de la deuxième guerre mondiale, comme «Kriegshilfsangestellter auf Widerruf» au «Land-

wirtschaftsamt» à Luxembourg et Grevenmacher, Monsieur Munchen fut mis à la retraite le 10 octobre 1976 avec le titre honorifique de ses fonctions d'inspecteur principal premier en rang. La Chambre des Députés et le personnel du Greffe garderont de leur ancien collaborateur et collègue le meilleur des souvenirs et c'est avec une vive émotion qu'ils adressent à sa veuve qui, en ce jour d'hommage à son époux, nous honore de sa présence sur la tribune, et à son fils, dont il était si fier, leurs sentiments de sincère compassion et de très profonde sympathie.

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Puis-je vous prier de bien vouloir vous lever et de rendre hommage, au cours d'une minute de silence, à la mémoire de ceux que je viens de rappeler à votre souvenir.



Le Gouvernement a-t-il des communications à faire?

M. Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. — Non, M. le Président.

2. Communications

M. le Président. — J'ai donc l'honneur de vous faire les communications suivantes:

1. Par lettre du 8 septembre 1983 le Président de l'Assemblée nationale de la République de Corée a transmis à la Présidence de la Chambre des Députés une résolution condamnant l'acte sauvage commis par l'Union Soviétique en abattant un avion civil de la compagnie aérienne coréenne adoptée par l'Assemblée nationale de la République de Corée en date du même jour.

La résolution est déposée sur le Bureau.

2. Conformément aux dispositions de l'article 22 (1) de la loi du 20 décembre 1982 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1983, la Chambre des Comptes a adressé à la Chambre des Députés copie de six arrêtés de transferts ainsi que de huit arrêtés d'ordonnances de paiement provisoires se rapportant aux mois de mai à août 1983.

Les documents sont déposés sur le Bureau et transmission en a été faite à la Commission des Finances et du Budget.

3. Par lettre du 22 septembre dernier, le Secrétaire général du Parlement européen m'a transmis une résolution sur l'institution de tarifs réduits pour les communications téléphoniques intracommunautaires en fin de semaine, les jours fériés et à partir de 20 heures adoptée par le Parlement européen.

La résolution est déposée sur le Bureau et transmission en sera faite à la Commission des Transports, des Communications et de l'Energie aux fins qu'il appartiendra.

4. Par lettre du 4 octobre dernier les Co-Présidents de l'Assemblée consultative ACP-CEE m'ont transmis une résolution sur la situation en Afrique australe adoptée par l'Assemblée consultative ACP-CEE lors de sa huitième réunion annuelle.

La résolution est déposée sur le Bureau et transmission en sera faite à la Commission des Affaires étrangères aux fins qu'il appartiendra.

5. Par lettre du 28 septembre dernier le Ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique m'a transmis le rapport de gestion 1982 du Centre informatique de l'Etat.

Le document est déposé sur le Bureau et transmission en a été faite à la Commission des Transports, des Communications et de l'Energie aux fins qu'il appartiendra.

6. Je vous propose de retirer un certain nombre de propositions de loi du rôle des affaires de la Chambre.

Il s'agit en l'occurrence des propositions de loi suivantes:

— Proposition de loi 1622 complétant l'article 30 du texte coordonné du 29 juin 1967 de la loi concernant l'organisation militaire et portant computation des périodes de service militaire obligatoire dans les différents régimes de pension déposée par **M. Hengel**

— Proposition de loi 1674 de **M. Wilwertz** portant création du poste de bourgmestre à plein emploi

— Proposition de loi 1935 de **Mme Flesch** concernant la délégation de créance en matière de pension alimentaire

— Proposition de loi 2085 de **M. Elvinger** interdisant l'usage de peaux de bœufs-phoques.

Est-ce que la Chambre est d'accord à ce que ces propositions de loi soient retirées du rôle des affaires?

M. Berg, vous avez la parole.